



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session extraordinaire de 1988

18 MAI 1988

PROJET DE DECRET

CONTENANT L'AJUSTEMENT DES DEPENSES CULTURELLES
EDUCATION NATIONALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1987
MATIERES VISEES PAR L'ARTICLE 59bis, § 2, 2°,
DE LA CONSTITUTION (1)

RAPPORT

PRESENTE AU NOM DE LA COMMISSION
DE L'EDUCATION ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
PAR M. A. LEONARD

(1) Voir. Doc. Conseil 5-IV (S.E. 1988) - N° 1.

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre Commission de l'Education et de la Recherche scientifique (1) a examiné, au cours de sa réunion du 18 mai 1988, le projet de décret contenant l'ajustement des dépenses culturelles Education nationale pour l'année budgétaire 1987, matières visées par l'article 59bis, § 2, 2°, de la Constitution.

Au nom de l'Exécutif, le Ministre de l'Enseignement et de la Formation a déclaré assumer les ajustements nécessaires à l'application du budget préparé par son prédécesseur, conformément au programme justificatif présenté.

L'ajustement proposé n'ayant pas fait l'objet de discussion, votre Commission a adopté les articles, les tableaux et l'ensemble du projet de décret à l'unanimité des 11 membres présents.

La Commission a fait confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration du présent rapport.

Le Rapporteur,
A. LEONARD.

Le Président,
M. NEVEN.

(1) Ont participé aux travaux de la Commission :

MM. Neven (Président), Borremans, A. Antoine (en remplacement de M. Charlier), Mme Corbisier, MM. D'Hondt, Hazette, Leroy, Pécriaux, Taminaux, Tomas, Lagasse (en remplacement de M. Vaes), Léonard (rapporteur).

Ont assisté aux travaux de la Commission :

M. Grafé, Ministre de l'Enseignement et de la Formation de la Communauté française; M. Weber, membre du cabinet du Ministre Grafé; Mme Bertiaux, expert du groupe PRL; M. Dubois, expert du groupe PSC.